



Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260225-2026\_044\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Fête de l'Oiseau du 5 au 8 juin 2026 - Agents de sécurité / Entreprise HPS (1.1)**

Service : *Service culture, évènements et associations (NK)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT,

**VU** le code de la commande publique et la procédure communale d'achat,

**VU** le devis n° 2026/07 remis par l'entreprise HPS,

**VU** le budget 2026 et l'engagement comptable n° 26D-001213,

**CONSIDÉRANT** que la signature avec l'entreprise HPS, du devis relatif à l'organisation de la sécurité au cours de la fête de l'Oiseau se déroulant du 5 au 8 juin 2026, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 18 336€ HT, soit 22 003,20€ TTC.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 25 février 2026  
Le Maire,  
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 27 février 2026, publiée sur le site internet de la Ville le 27 février 2026.



Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260225-2026\_044\_DEC-DE

